

Compte rendu de séance

Séance du 23 Novembre 2023

L' an 2023 et le 23 Novembre à 21 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de
DUBOJSKI Michel Maire

Présents : M. DUBOJSKI Michel, Maire, Mmes : CAILLAUD Catherine, FUZEAU Brigitte, GLEN Claudine, PIGNOCHET Isabelle, MM : CELLOU Bernard, DAMOISEAU Pierre, LAROCHE Alexis, NADAUD Bruno, POISAC Jean-François, TAPON Thierry

Absent (s) : Mmes : NALBERT Nathalie procuration à FUZEAU Brigitte ; PERAUD Maïté procuration à PIGNOCHET Isabelle ; M. DAMOISEAU Pierre procuration à GLEN Claudine

Invitée : Nadon Laëtitia Charente Libre)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 16/11/2023

Date d'affichage : 16/11/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en MAIRIE DE BAINES SAINTES RADEGONDES
le : 14/12/2023 et publication le 14/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme GLEN Claudine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Validation compte rendu du 18/10/2023
- 2023_01_11 : Durée d'amortissement des biens au budget ASSAINISSEMENT
- 2023_02_11 : DM N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT
- 2023_03_11 : Adoption du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes des 4B
- 2023_04_11 : Acquisition d'un bien immobilier Assainissement
- 2023_05_11 : Choix des travaux pour la station d'épuration et du renouvellement d'une partie de son réseau
- 2023_06_11 : DM N°5 Budget commune

Questions diverses :

- Vœux du maire
- CLECT (AC CDC4B)
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale

réf : 2023_01_11 : Durée d'amortissement des biens au budget ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle au conseil la délibération prise le 1^{er} avril 2016 sur la durée d'amortissement des biens au budget assainissement. Aujourd'hui nous souhaitons abroger cette délibération par la présente en ajoutant les frais d'études. Monsieur de la Maire propose ainsi :

- 50 ans : Station d'épuration – Génie civil – bâtiment de bonne qualité
- 50 ans : Réseaux d'assainissement – canalisations
- 30 ans : Bâtiment léger
- 20 ans : Transformateur
- 15 ans : cuves
- 10 ans : Matériel d'exploitation
- 10 ans : Pompe, chauffage, ventilation, organes de régulation
- 10 ans : Matériel électromécanique
- 10 ans : Compteurs
- 5 ans : Automatisation et télésurveillance
- 5 ans : Matériel et mobilier divers
- 5 ans : frais d'études
- 3 ans : Matériel informatique
- 2 ans : Logiciel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Adopte la méthode de l'amortissement linéaire,
- Fixe les durées précitées à compter de la date de publication de la présente délibération,
- Arrête le début de l'amortissement des biens au 1^{er} janvier de l'année suivante,
- Fixe la cadence d'amortissement des subventions d'équipement de la façon suivante, à savoir « la même durée et même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier.

Report au prochain conseil

réf : 2023_02_11 : DM N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT

Virements/ouverture de crédits- exercice 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2023,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative n° 3 au budget primitif 2023 du budget Assainissement de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde présenté par Monsieur le Maire,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

- Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n° 3 au budget primitif 2023 du budget Assainissement de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde portant sur les nouvelles inscriptions budgétaires,
- amortissement des études boues

VIREMENTS / OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTE

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant

			2803-040	Amortissement frais d'étude	900.00
			131	Subventions d'équipement	-900.00
TOTAL		00.00	TOTAL		00.00

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
6811 - 042	Dotation aux amortissements	900.00			
6061	Fournitures non stockable	-900.00			
TOTAL		00.00	TOTAL		0.00

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023_03_11 : Adoption du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes des 4B

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des 4B.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le rapport d'activité 2022, de la Communauté de Communes des 4B.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023_04_11 : Acquisition d'un bien immobilier Assainissement

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur d'un bien immobilier et de son terrain se situant sur les parcelles AC85, AC86, Cet achat va permettre de réaliser l'opération 4 dans les travaux de réalisation de la station d'épuration.

Le prix de vente est estimé à 50 000.00€ y compris frais de notaire, bornage, diagnostics.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu le Maire, Après en avoir délibéré :

- Accepte l'acquisition du bien immobilier et de son terrain se situant sur les parcelles AC85, AC86 dans la limite de 50 000,00€ avec les frais afférents à l'acquisition inclus dans cette enveloppe.
- D'inscrire au budget la somme,
- En cas d'accord, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Ajourné

réf : 2023_05_11 : Choix des travaux pour la station d'épuration et du renouvellement d'une partie de son réseau

Monsieur le Maire explique à son conseil que suite à la restitution de l'avant-projet le 15 novembre 2023 par hydraulique environnement concernant les futurs travaux de la station d'épuration et du renouvellement d'une partie de ses réseaux, une proposition a été faite sur 4 types de travaux. La proposition retenue est la numéro 4

avec suppression poste de relevage Pharon et Gos Rederching, donc diminution des coûts de continuité de services pour la somme de 2 341 250.00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la proposition N°4 pour un montant de 2 341 250.00 €
- d'inscrire au budget assainissement cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles au dossier.

Ajourné

réf : 2023_06_11 : **DM N°5 Budget commune**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2023,
 - Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
 - Vu le projet de décision modificative n° 5 au budget primitif 2023 du budget principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,
 - Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

- Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n° 5 au budget primitif 2023 du budget principal de la commune portant sur les nouvelles inscriptions budgétaires :
- nouvelle opération 23211 compte 2031 audits énergétiques + 5 700.00 €

VIREMENTS / OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTES

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
2031 (23211)	Études	+ 5 700.00	021	Virement section fonctionnement	0
2135 (23151)	Installations générales	+ 1 000.00			
2152 (2208)	Installations de voirie	- 780.00 €			
21578 (2208)	Autre matériel de voirie	+580.00			
2183 (22121)	Matériel de bureau	+200.00			
2184 (22141)	Mobiliers	+ 700.00			
2313 (2308)	Constructions	+ 520 600.00			
2312 (2308)	Agencements et aménagements de terrains	-528 000.00			
TOTAL		00.00	TOTAL		0

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant

6068	Autres matières et fournitures	0			
023	Virement à la section d'investissement	0			
TOTAL		0	TOTAL		0

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Présentation de l'avant-projet de réhabilitation du système d'assainissement du bourg

suivant avant-projet du 15 novembre 2023 par Bernard Cellou du projet pré retenu. Il s'agit d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux avec infiltration des eaux usées traitées de 1000 Eh (équivalent habitant). On rajouterait un filtre à sable. Le fossé sera busé et on fera une traversée de route mais on n'ira pas jusqu'au Pharon. Jusque-là le Pharon recevait le surplus de la station ce qui s'arrêtera avec ce nouveau projet.

Explication sur les changements de poste de relevage (Suppression du PR Pharon et Rederching et création du PRG Tanneurs.

Chemisage en bleu – Création en rouge

La rue du général de Gaulle va être très impactée.

On sera en gravitaire et on supprime 2 PR.

Le pont est départemental, on n'a pas le droit d'y toucher ni de passer une canalisation.

Il faut être propriétaire du terrain Vélasco afin de faire passer le réseau.

Problème car difficulté au niveau de l'espace Dietramszell. Ne pourrait-on pas passer plutôt le long du skate board Il faut se renseigner auprès de Hydraulique Environnement

En ce qui concerne Félix Gaillard, c'est le dossier commun avec SIAEP. Les 2 réseaux seront reliés.

Explicatif du projet financièrement. On ne peut avoir de subvention au-delà de 80 % Reste à charge 518 000

Là on serait au maximum car on a été considéré au niveau d'Adour Garonne comme prioritaire.

Commission en mars et 1 mois de délai pour donner leur réponse officielle.

Ce serait exceptionnel comme subvention

A cela se rajoute 750 000 € de la cité Félix Gaillard. Restera à charge normalement seulement

Soit au total Prévision : 1 an de travaux

Problématique : maison Vélasco. Il faut l'acquérir. Puis la raser. Contact avec Monnereau pour l'acheter Estimation entre 30 et 35 000 €. Relance au vendeur.

Si Velasco pas vendeur, il faudra faire expropriation du bâtiment, ce qui prendra du temps.....

On essaie à l'amiable.

Nécessité d'une continuité de service pendant les travaux.

AUTRE DOSSIER : Révision des AC attributions de compensation avec la CC4B :

Il manque à la CC4B 1. Million par an pour investir.

Calcul fait initialement sur CAF alors qu'une fois les emprunts faits, la CAF diminue.

On a intégré le Coefficient fiscal en plus de la CAF

On paierait 10 000 € par an de plus au lieu de 14 000 € en fonctionnement. C'est validé par la CLECT

En investissement en projet les piscines ; très compliqué non validé par la CLECT

Baignes va continuer en attendant que le projet de BBZX soit validé et fait. Le premier projet était à 1 million d'€ de frais d'étude et n'a pas été validé.

Il faudra que ce soit validé par le conseil communautaire à la majorité qualifiée.

Puis validation in fine par les conseils municipaux.

Hors de question que certaines communes refusent. On refusera aussi.

Séance levée à : 22 h45

En mairie, le 11/12/2023
Le Maire
Michel DUBOJSKI